

DEPARTEMENT DU  
FINISTERE

ARRONDISSEMENT  
DE BREST

COMMUNE DE  
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**143/2020**

**OBJET : PERMISSION DE VOIRIE PLACE DU TREZ HIR**

**Le** Maire de la commune de Plougonvelin,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** le Code des Postes et des Communications Électroniques,  
**Vu** l'arrêté ministériel du 26 mars 2007 relatif aux demandes de permissions de voirie mentionnées à l'article R.20-47 du code des postes et communications électroniques,  
**Vu** la demande de permission de voirie, présentée par AXIONE aux fins d'occupation du domaine public routier communal pour l'installation et l'utilisation d'infrastructures de télécommunications,

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : à l'occasion de travaux relatifs au déploiement de la fibre optique, la société AXIONE est autorisée à la création de réseaux souterrains avec pose de chambre L5T, à l'angle de la place du Trez Hir et boulevard de la Mer à compter du 1 octobre 2020. La durée des travaux est estimée à 360 jours.

**ARTICLE 2** : le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public.

**ARTICLE 3** : le Directeur des Services Techniques, La brigade de Gendarmerie, La Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à PLOUGONVELIN, le 17 09 2020

Le Maire,  
Bernard GOUEREC

